



## FICHE N°2 - LA DÉONTOLOGIE DE L'ÉLU



### La déontologie de l'élu c'est quoi ?

Ce sont toutes les règles et devoirs que doit respecter un élu dans le cadre de ses fonctions.

### Mais où puis-je trouver ces règles ?

Vous pouvez les trouver à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans cet article vous pouvez retrouver la charte de l'élu local qui vous dit ce que vous devez ou ne devez pas faire. Si vous ne respectez pas ces règles, vous vous exposez à des sanctions pénales.

## Charte de l'élu

**Article 7 :** l'élu local reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte de ses actes et décisions.

**Article 1 :** L'élu local exerce ses fonctions avec **impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité**

Qualification du délit si non-respect	Définition du délit	Répression maximale
<b><u>La mise en danger délibérée de la personne d'autrui</u></b> Article 223-1 du code pénal	C'est exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessure dû à la violation délibérée d'une règle de prudence.  Ex : Un Maire a été reconnu responsable du décès de douze personnes suite à l'avalanche qui a dévasté un village aux motifs que le risque d'avalanche était particulièrement connu de tous et spécialement du maire qui compte tenu du risque, n'a pas su prendre la seule mesure adéquate, à savoir, l'évacuation (17 juillet 2003, n°654/2003).	<b>1 an</b> d'emprisonnement <b>1.8 millions XPF</b> d'amende
<b><u>La concussion</u></b> Article 432-10 du code pénal	C'est recevoir des fonds publics alors que l'élu sait qu'ils ne sont pas dûs ou que le montant demandé est supérieur au montant dû.  Ex : Un Maire impose à chaque promoteur ou particulier le paiement de 7317 FCFP par logement construit dans sa commune, versé sur un compte occulte intitulé « office du tourisme ». La perception de ces taxes n'étant prévue par aucun texte ni par une délibération du conseil municipal et donnant lieu à l'établissement d'une comptabilité spécifique établie manuellement. <i>Réf : Cour de cassation en date du 16 mai 2001 (n°97-80888 99-83467).</i>	<b>5 ans</b> d'emprisonnement <b>60 millions XPF</b> d'amende

## La corruption et le trafic d'influence

Article 432-11 du code pénal

C'est accepter des dons, des offres ou promesses, des avantages, pour accomplir quelque chose ou s'abstenir de l'accomplir.

Ex : Un Maire se fait remettre une importante somme d'argent en échange de l'obtention d'un arrêté municipal modifiant la destination d'un bâtiment à usage de résidence de tourisme en immeuble destiné à l'habitation, en contrepartie du versement d'une taxe.

Réf : Cass. Crim., 8 février 2006, n° 05-80488.

Ex trafic d'influence : un conseiller municipal reçoit de l'argent pour intervenir auprès d'une administration en faveur d'un entrepreneur pour l'obtention d'un marché de travaux publics, dont le programme était soumis à sa collectivité.

Réf : Cass. Crim., 15 décembre 2004, pourvoi n° 03-83474.

C'est toute altération frauduleuse de la vérité d'un écrit ou tout autre moyens d'expression permettant de créer des effets de droit.

Ex : Un Maire établit et signe un extrait du registre des délibérations du conseil municipal qui relate une délibération dont ce registre ne contient aucune trace et dont il est établi qu'elle n'a donné lieu à aucun procès-verbal à l'attention du haut-commissaire.

Réf : Cass. Crim., 27 févr. 1984, n° 83-90.842.

**10 ans**  
d'emprisonnement  
**120 millions XPF**  
d'amende

## Le faux

Article 441-1 du code pénal

**5 ans**  
d'emprisonnement  
**9 millions XPF**  
d'amende

**Article 1** : L' élu local exerce ses fonctions avec **impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité**

**Article 2** : L' élu exerce son mandat dans **l'intérêt général** en exclusion de tout autre intérêt particulier ou personnel

**Article 3** : L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout **conflit d'intérêts**.

**Article 4** : L' élu local s'engage à ne **pas utiliser les ressources et les moyens** mis à sa disposition pour **d'autres fins**.

**Article 5** : L' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un **avantage personnel** ou **professionnel futur**

## **Qualification du délit si non -respect**

### **Définition du délit**

### **Répression maximale**

#### La prise illégale d'intérêt

Article 432-12 du code pénal

**C'est la situation dans laquelle l' élu fait passer son intérêt personnel avant l'intérêt public.**

Ex : Le Maire met des agents administratifs à la disposition de plusieurs entreprises de sa commune pour favoriser l'influence et le poids de son parti politique afin d'assurer sa réélection et son maintien. Le délit de prise illégale d'intérêt est constitué par le seul abus de fonction.

Réf : Cass. crim., 23 juill. 2014, n° 13-82.193 JurisData n° 2014-016645.

**5 ans**  
d'emprisonnement  
**60 millions XPF**  
d'amende

#### Le délit de favoritisme

Article 432-14 du code pénal

**C'est d'accorder un avantage à une entreprise en méconnaissance des principes de liberté d'accès et d'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public.**

Ex : Un conseiller municipal communique des d'informations privilégiées à un candidat ou bien permet l'élaboration d'un cahier des charges sur mesure pour une entreprise afin qu'elle remporte le marché public.

Réf : Cass. Crim., 14 févr. 2007, n° 06-81.924.

**2 ans**  
d'emprisonnement  
**24 millions XPF**  
d'amende